

## DECISION N°2021-171 DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine, notamment en tant qu'il substitue les mots Etablissement public foncier de Lorraine à Etablissement public foncier de Grand Est,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°21-002 du conseil d'administration du 10 mars 2021 portant approbation du règlement intérieur institutionnel,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

### **Article 1 :**

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Responsable du Pôle Cessions, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, Rue Robert Blum à l'effet :

DE CEDER à la [REDACTED]

Et moyennant le prix total de **796 925,12 €** (SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE NEUF CENT VINGT CINQ EUROS ET DOUZE CENTIMES)

Payable au comptant à la signature de l'acte,

Au compte [REDACTED].

Les biens désignés ci-après :

Ville de MAIZIERES LES METZ :

1°) Un bâtiment à usage commercial sis à MAIZIERES LES METZ (Moselle) 30 rue Pasteur, édifié sur les parcelles cadastrées sous :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	3219/540	70 Grand Rue	00 ha 04 a 38 ca
A	3220/540	70 Grand Rue	00 ha 00 a 06 ca
A	941/538	30 rue Pasteur	00 ha 35 a 18 ca
A	946/540	30 rue Pasteur	00 ha 21 a 60 ca

Total surface : 00 ha 61 a 22 ca

Il est ici précisé qu'il existe sur les parcelles ci-dessus visées un transformateur électrique ainsi qu'il sera dit ci-après.

2°) La moitié en indivision forcée de la parcelle cadastrée sous :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1285/540	Grand Rue	00 ha 01 a 50 ca

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Grand Est.

Fait en un exemplaire,  
Pont à Mousson, le 31 août 2021

 Signature  
numérique de  
Alain TOUBOL  
Date : 2021.08.31  
15:10:15 +02'00'